

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 5 avril 2022 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, de l'Institut Mines-Télécom spécialité génie industriel

NOR : ECOG2209066A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, de D.612-34 à D612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances du 6 juillet 2021, du 30 septembre 2021, du 15 décembre 2021 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, de l'Institut Mines-Télécom, spécialité génie industriel est attribué aux élèves en formation continue de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom sortis de l'école en 2021, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2019

Cursus de 24 mois

M. Arnaud (*Sylvain*).

M. Arnoult (*Christophe*).

M. Babelhadj (*Ahmed*).

M. Baradji (*Diadié*).

Mme Behra (Rozalen) (*Aurélie*).

M. Bourgeois (*Eric*).

M. Chappe (*Alexandre-Aurélien*).

M. Corgier (*Maxime*).

M. Dos Santos (*André*).

M. Faure (*Pierre Gilles*).
M. Fezay (*Mathieu*).
M. Garcia (*Romain*).
M. Gorsky (*Olivier*).
M. Grandjean (*Sébastien*).
M. Huguet (*Stéphane*).
M. Loison (*Jérémie*).
M. Maisse (*Kévin*).
M. Mathon (*Michaël*).
M. Monneron (*Aurélien*).
M. Morais (*Alexandre*).
M. Perez (*Jonathan*).
M. Pichot (*Yoann*).
M. Sarpédon (*Christallien*).
M. Sene (*Mbagnick*).
M. Sivade (*Fabien*).
M. Terrasson (*Julien*).
M. Vassas (*Clément*).
Mme Xavier (Dinon) (*Alice*).

Au titre de la promotion 2019

Cursus de 34 mois

M. Ambroisy (*Quentin*).

M. Boggio (*Cédric*).
M. Bordas (*Patrick*).
Mme Grataloup (*Ambre*).
M. Juif (*Anthony*).
M. Mohamed (*Borazim*).
M. Pinheiro-Betton (*Sébastien*).
Mme Tribéche (*Soraya*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité génie industriel confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 avril 2022

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY